DEPOT A 1643 15 MARS 2011

ABAQUE
Société par Actions Simplifiée
au Capital de 161.700 euros
Siège Social : 16, rue Valentin Haüy
Parc Technologique La Pardieu
63000 CLERMONT-FERRAND

R.C.S. CLERMONT-FD 383 204 724

DECISIONS DU PRESIDENT DU 3 JANVIER 2011

L'an deux mil onze,
Et le 3 janvier,

Monsieur Nicolas BUSSAC, représentant de la société « **NB CONSEIL** », président personne morale de la société a pris les décisions suivantes, conformément aux statuts de la société.

Après avoir rappelé :

- Qu'il a été nommé par décisions des associés lors de la transformation de la SARL en société par actions simplifiée le 30 juin 2008, pour une durée non limitée,
- Que les statuts de la société sous sa forme de SAS, adoptés par la même assemblée générale du 30 juin 2008 prévoient, à l'article 17, la possibilité pour le président de donner mandat à une personne morale ou une personne physique de l'assister en qualité de directeur général.
- Que la durée des fonctions du directeur général est fixée dans la décision de nomination, sans que cette durée puisse excéder celle des fonctions de président.
- Que la rémunération du directeur général est fixée dans la décision de nomination, sauf pour la rémunération qui résulte de son contrat de travail.
- Que, sauf limitation fixée par la décision de nomination ou par décision ultérieure, le directeur général dispose des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Il est décidé que :

Madame Christine ZANIOLO demeurant : 34 chemin du Replot 63111 Dallet est nommée **directeur général** de la société à compter du 1er janvier 2011, pour une durée non limitée.
Conformément à l'article 17 des statuts, Madame Christine ZANIOLO disposera des mêmes pouvoirs de direction que le président. A ce titre elle est investie de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la société et la représenter à l'égard des tiers, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts aux décisions collectives des associés.
Sa fonction ne sera pas rémunérée.

Madame Christine ZANIOLO déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne pas être sous le coup d'une condamnation ou d'une interdiction lui empêchant de les exercer.

NB CZ

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'effectuer les formalités de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

Fait à Clermont-Ferrand,
Le 3/01/2011

Le Président

Le Directeur Général

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général